

**ARRÊTÉ 2025 - 236 PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DE L'ENTRÉE C DU CIMETIÈRE TURGOT
SITUÉE RUE CHARLES BAUDELAIRE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le signallement d'un danger imminent au niveau de l'entrée C du cimetière Turgot située rue Charles Baudelaire ;
- Considérant qu'il convient de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité et en urgence, l'accès au cimetière Turgot ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : L'accès au cimetière Turgot est interdit par l'entrée C située rue Baudelaire, à compter du jeudi 30 octobre 2025 à 8H00 et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : La signalisation d'interdiction d'accès sera apposée et entretenue par les Services Techniques de la ville de PANAZOL.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et par affichage sur site. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de PANAZOL sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 30 octobre 2025

Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié le 3 novembre 2025